

Comptes administratifs 2022

Note de présentation synthétique

Séance du Conseil
communautaire
du 11 avril 2023

Bodilis
Lampaul-Guimiliau
Plougar
Plouzévéde
Saint-Vougay

Commana
Landivisiau
Plougourvest
Saint-Derrien
Sizun

Guiclan
Loc-Éguiner
Plounéventer
Saint-Sauveur
Trézilidé

Guimiliau
Locmélar
Plouvorn
Saint-Servais

Le budget de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- Budget annexe ordures ménagères
- Budget annexe Equipôle
- Budget annexe immobilier d'entreprises
- Budget annexe zones d'activités

1. Budget principal

En 2022, les dépenses de fonctionnement sur le budget principal se sont élevées à 13 066 217 € et les recettes de fonctionnement à 17 160 046 €.

La section de fonctionnement a dégagé un excédent cumulé de 4 093 829 €.

L'épargne nette dégagée par le budget principal s'élève à 1 804 806 € (931 325 € en 2021, 663 673 € en 2020, 1 483 000 € en 2019).

A compter de 2022, du fait notamment de l'instauration de la taxe sur le foncier bâti communautaire à hauteur de 1%, de la bonne dynamique de la TVA à l'échelon national et de l'entrée en taxation d'activités économiques sur le territoire, la collectivité a retrouvé un excédent brut d'exploitation proche des chiffres pré Covid-19 tout en déployant de nouvelles compétences communautaires depuis le début du présent mandat.

Pour l'année 2022, les éléments marquants à prendre en compte sont les suivants :

- Reconstitution de la dotation de solidarité communautaire instaurée en 2020 à hauteur de 300 000 € à destination des communes en remplacement des fonds de concours (DSC en section de fonctionnement / Fonds de concours en section d'investissement).
- Finalisation du projet de territoire de la CCPL.
- Pérennisation de la Belle Estivale, festival de spectacles de rue à l'échelle de l'EPCI.
- Renforcement de l'action de l'Espace France Services avec notamment les actions autour de la conseillère numérique.
- Poursuite du déploiement de la mise en réseau des médiathèques du Pays de Landi.
- Poursuite de la préparation à la mise en œuvre du PLUi-H.
- Poursuite du travail engagé par le service aménagement dans le cadre de l'appel à projet « Petites villes de demain » regroupant la CCPL et les communes de Landivisiau, Plouvorn et Sizun.
- Préparation à la mise en œuvre de la compétence eau-assainissement au 1er janvier 2024.

1.1. La section de fonctionnement

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 13 066 217 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67) et les dépenses dites d'ordre.

Pour mémoire, CA 2021 : 11 839 198 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général pour le fonctionnement des services : 2 093 729 € (+32%, +510 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 1 583 161 €

Après un fonctionnement ralenti de la collectivité sur les années 2020 et 2021 dû à la crise Covid-19 (fermeture de l'espace aquatique sur une partie de l'année, moins de spectacles proposés aux scolaires, moins de transports scolaires...), les charges à caractère général reflètent en 2022 un retour à un fonctionnement normalisé de la collectivité avec en plus le déploiement du PLUi-H et les études en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

Politiques publiques	CA 2021	CA 2022
Action culturelle (spectacles jeunesse, transport des enfants, mise en réseau des médiathèques, Belle Estivale)	107 742 €	202 226 €
Petite enfance (halte-garderie, RPE, LAEP, animations jeunesse, reversements CAF aux communes)	343 179 €	362 236 €
Pôle aquatique (avec transport des scolaires)	282 840 €	386 697 €
Aire d'accueil des gens du voyage	160 455 €	176 896 €
Actions de développement économique	71 570 €	60 213 €
Actions de cohésion sociale	4 897 €	4 224 €
Espace France Services	38 401 €	36 664 €
Promotion du patrimoine (CNA, CIAP, sentiers de randonnée)	66 820 €	95 709 €
Aménagement (urbanisme, PLUi-H, mobilité, petites villes de demain, habitat)	29 844 €	118 207 €
Transport collectif (Ma Navette)	118 288 €	130 842 €
Services généraux	298 727 €	427 244 €
Fourrière animale	650 €	542 €
Pôle des métiers	11 680 €	23 293 €
Eau et assainissement	0 €	68 736 €
TOTAL	1 593 161 €	2 093 729 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 705 770 € (+11,38%, +276 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 429 248 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

En 2022, les évolutions de ce chapitre résultent :

- de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1%,
- de l'impact des postes créés en 2021 en année pleine sur 2022 :
 - Conseiller numérique à l'Espace France Services,
 - Coordonnateur informatique et numérique pour le réseau des médiathèques,
 - Chargé de mission PLUi-H,
 - Assistant comptable.
- de l'impact de la création de postes en 2022 :
 - Responsable eau et assainissement,
 - Instructeur des autorisations droit des sols,
 - Educateur sportif polyvalent (natation/fitness).

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 4 834 993 € (-0,61%, -29K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 4 864 407 €

Attribution de compensation versée aux communes : 3 736 573 €

Dotation de solidarité communautaire : 300 000 € (dotation instaurée en 2020)

Restitution exceptionnelle d'un dégrèvement sur l'exercice 2022 : 4 834 €

FNGIR : 793 586 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 849 939 €

Pour mémoire, CA 2021 : 1 473 429 €

- 410 000 € en subvention d'équilibre au budget annexe Equipôle
- 600 000 € en subvention d'équilibre au budget zones d'activités (500 000 € en 2021)
- Subventions aux associations et aides JA : 267 093 €
- Subventions aux organismes publics : 17 557 €
- Indemnités aux élus : 124 265 €
- Droits d'utilisation informatique en nuage et redevances pour licences : 15 856 €

Contribution aux organismes de regroupement (415 K€) dont :

- Pays de Morlaix : 148 482 €
- Mégalis (participation statutaire de fonctionnement et OUESTGO) : 19 196 €
- Mégalis (part fonctionnement sur le Très Haut Débit) : 15 813 €
- Château de Kerjean : 2 500 €
- Participation pour la promotion touristique auprès de Haut Léon Communauté : 117 479 €
- Reversement de la taxe de séjour à l'entente touristique : 51 248 €
- Syndicats GEMAPI et animation SAGE : 55 061 €
- GRETA : 5 250 €

Chapitre 66 – Charges financières : 247 784 €

Pour mémoire, CA 2021 : 273 698 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, qui se sont élevés à 247 784 € en 2022.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 109 €

Il s'agit des titres annulés sur les années antérieures.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 5 000 €

Il s'agit d'une provision pour des loyers non réglés par un locataire du hameau d'entreprises.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 1 308 443 € et cessions de matériel : 20 449 €

Pour mémoire, CA 2021 : 1 196 681 €

1.1.2. Les recettes de fonctionnement : 17 160 046 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 73, 74, 75, 77 et 013) et des opérations d'ordre.

Pour mémoire, CA 2021 : 15 760 030 €

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 670 457 € (+48%, +218 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 451 899 €

Pour mémoire, CA 2020 : 447 253 €

Les principaux postes de recettes 2022 ont concerné :

- les redevances sportives (centre aquatique) : 455 949 € (289 750 € en 2021, 227 116 € en 2020, 541 000 € en 2019)
- les participations des familles et de la CAF pour la halte-garderie et le RPE : 156 316 € (116 679 € en 2021)

- les recettes liées à l'animation jeunesse (Raid aventure et temps forts petite enfance) : 2 967 €
- les recettes associées aux spectacles : 8 534 € (3 171 € en 2021)
- les recettes liées à la mutualisation RGPD avec les communes : 19 511 €
- la mise à disposition des locaux du CIAP pour l'office de tourisme : 8 509 €
- les ateliers pour les scolaires et les visites au CIAP : 2 076 €
- la fourrière animale : 1 445 €
- les recettes de la navette gare : 9 705 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9 534 886 € (du fait des réformes de la taxe d'habitation et de la CFE, il convient de comparer en intégrant les compensations de CET versées par l'Etat et comptabilisées au chapitre 74)

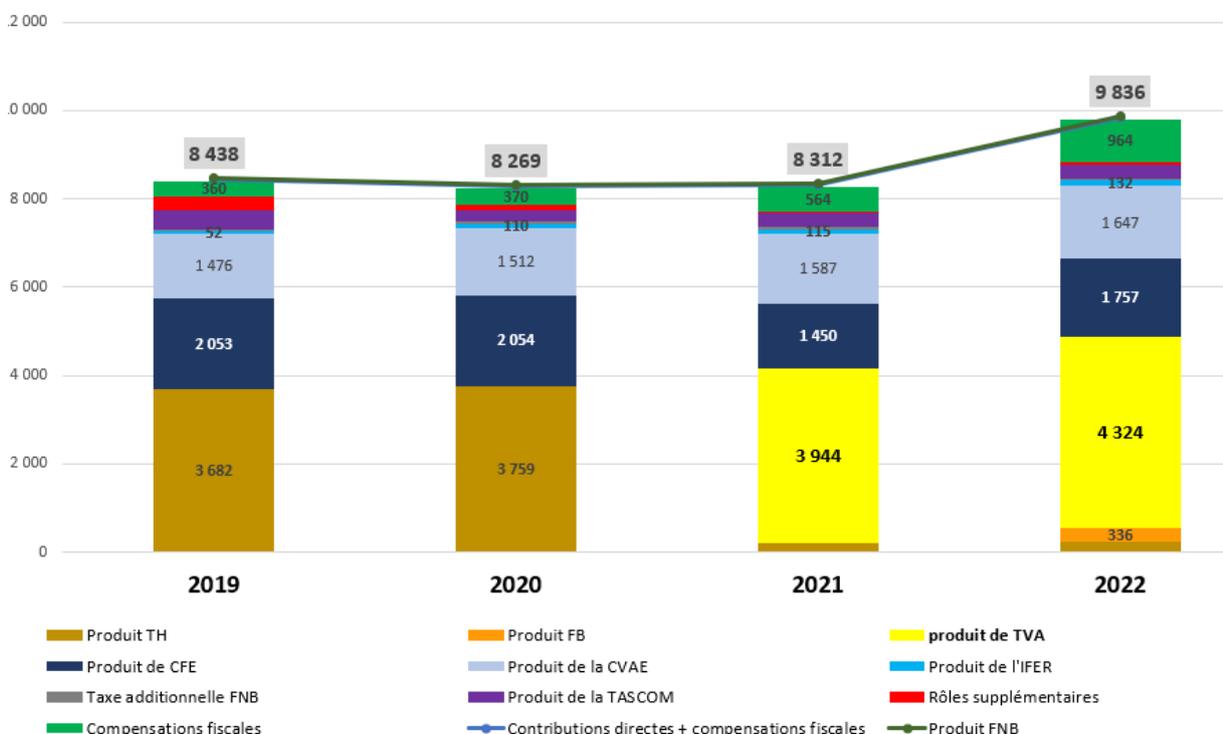
Pour mémoire, CA 2021 : 8 365 028 €

- FPIC : 292 030 € (281 762 € en 2021)
- Attribution de compensation reversée par les communes : 148 720 €
- Taxe de séjour : 51 247 €
- Taxe GEMAPI : 166 097 €

En 2022, les taux de fiscalité s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe foncière non bâti : 2,00%
- Taxe foncière sur le bâti : 1,00%
- Cotisation foncière des entreprises : 23,18%

Produit des contributions directes majorées des compensations



Les chapitres 73 et 74 se décomposent comme suit (avec prise en compte des réformes fiscales) :

Répartition par nature comptable (chapitre 73)	CA 2021	CA 2022
Taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti et sur le bâti	219 000 €	607 879 €
Cotisation foncière des entreprises	1 450 000 €	1 757 339 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 587 000 €	1 647 192 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	326 981 €	312 936 €
Rôles supplémentaires	14 000 €	46 818 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	115 035 €	131 639 €
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	48 000 €	48 778 €
Fraction de TVA	3 944 000 €	4 324 211 €
Répartition par nature comptable (chapitre 74)		
Compensations TH		
Autres compensations		3 €
Compensations CET (CFE et CVAE)	564 155 €	964 474 €
Total général	8 268 000 €	9 841 269 €

L'évolution pour 2022 résulte principalement :

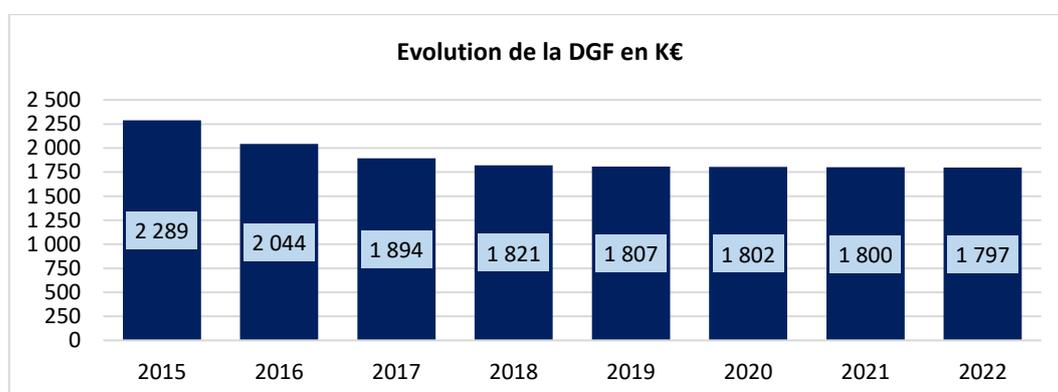
- de la très bonne dynamique de la TVA nationale qui vient en compensation de la taxe d'habitation supprimée et de la réforme de la CFE,
- de l'entrée en taxation de nouvelles unités économiques sur le territoire à travers les produits de CFE et des compensations fiscales suite à la réforme des impôts de production ainsi que de la CVAE,
- de l'instauration d'un taux de 1% de foncier bâti communautaire.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 3 546 650 € (+18,3%, +550K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 995 889 €

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant perçu de DGF, à hauteur de 1 797 K€.



Les autres dotations (cf point ci-dessus : impôts et taxes)

Il s'agit de l'allocation compensatrice relative à la CFE (964 474 € en 2022) en augmentation de 400 000 € par rapport à 2021.

Autres subventions de fonctionnement :

Elles comprennent notamment :

- les subventions relatives aux missions culturelles de l'EPCI (59 959 €),
- la subvention de fonctionnement pour le RPE (5 589 €),
- la participation de la Ville de Landivisiau pour le service « Ma Navette » (59 046 €),
- l'aide au logement temporaire (ALT) pour l'aire d'accueil des gens du voyage (72 429 €),
- le CEJ CAF 2021 (317207 €) et MSA 2020 (40 565 €),
- les subventions de fonctionnement (Etat et Région) pour l'Espace France Services (82 000 €),
- la dotation générale de décentralisation pour le PLUI (40 790 €),
- la subvention régionale relative au déploiement SARE (32 613 €),
- la subvention liée à l'achat d'une solution en nuage pour la dématérialisation des ADS (11 200 €),
- la subvention pour le poste de chargé de mission « petite ville de demain » (27 433 €),
- la subvention pour le poste de responsable du service eau-assainissement (7 523 €),
- la dotation de l'Etat ajustant le produit de la GEMAPI à compter de 2021 (9 497 €),
- la compensation du supplément familial de traitement (12 624 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 148 639 €

Pour mémoire, CA 2021 : 170 498 €

Cela concerne notamment les loyers perçus pour le hameau d'entreprises (46 K€), la Sphère (14 K€), la refacturation des charges aux occupants de l'EFS (13 K€), la refacturation des frais liés au congrès des maires (18 K€), la redevance perçue au titre de la DSP pour le pôle des métiers et les loyers reportés (54 K€) ou encore la mise à disposition de terres SAFER (3 K€).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 161 102 €

Pour mémoire, CA 2021 : 171 002 €

56 K€ de compensation de la part de l'Etat ont été perçus suite aux pertes de recettes à la piscine associées au Covid-19.

62 K€ ont été versés par la CAF pour la halte-garderie au titre de la baisse d'activité liée au Covid-19 et de l'itinérance.

21 K€ représente le produit de la vente de maïs afin de venir en aide à l'Ukraine.

20 K€ concernent des produits de cession de matériel.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 92 397 €

Pour mémoire, CA 2021 : 103 225 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières et assurance statutaire).

Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 255 668 €

Pour mémoire, CA 2021 : 237 974 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable (255 668 €). Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement au chapitre 040.

1.2. La section d'investissement

1.2.1. Les dépenses d'investissement : 3 081 275 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Pour mémoire, CA 2021 : 3 031 146 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 612 001 €

Pour mémoire, CA 2021 : 683 700 €

Il s'agit de la part en capital des échéances d'emprunt. Le remboursement du capital s'est élevé à 612 001 € en 2022.

Opérations d'équipement : 1 483 647 € (hors restes à réaliser)

Pour mémoire, CA 2021 : 1 200 454 €

Opérations	CA 2022
N° 10 : Siège bâtiment	26 018 €
N° 15 : Sentiers de randonnée	11 266 €
N° 18 : Piscine	53 558 €
N° 20 : Matériel, outillage et mobilier	58 417 €
N° 22 : Pôle des métiers	1 804 €
N° 26 : Tourisme (CIAP)	15 972 €
N° 28 : Enfance, jeunesse	290 €
N° 29 : Très Haut Débit	773 185 €
N° 32 : Espace France Services	4 502 €
N° 33 : GEMAPI	14 046 €
N° 34 : Pass commerce et artisanat	103 917 €
N° 35 : Développement culturel (mise en réseau des médiathèques)	101 376 €
N° 37 : Eau et assainissement	225 038 €
N° 38 : PLUI-H	94 258 €
TOTAL	1 483 647 €

Chapitres 040 et 041 – Dépenses d'ordre : 255 668 €

Pour mémoire, CA 2021 : 239 794 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable (255 668 €). Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en recette de fonctionnement au chapitre 042.

1.2.2. Les recettes d'investissement : 2 880 852 € (hors RAR)

- Affectation du résultat 2021 : 1 170 586 €
- FCTVA : 27 736 €
- Subventions d'investissement : 304 033 €
 - Scénographie du CIAP : 52 500 €
 - Plan crèche 2018 halte-garderie : 5 342 €
 - Signalétique Espace France Services : 872 €
 - Etude pour la mise en réseau des médiathèques : 101 676 €
 - Attribution de compensation d'investissement : 143 643 €

- Opérations d'ordre : 1 328 892 € (amortissements, cessions matériel)
- Chapitre 204 : 43 678 € perçus pour le cofinancement du dispositif Pass Commerce Artisanat par la Région et la ville de Landivisiau.
- Chapitre 27 : 5 924 € perçus en remboursement du trop-perçu par la Région / fonds Covid 19 Résistance Bretagne

Budget principal - Synthèse :

Solde excédentaire cumulé de la section de fonctionnement : 4 093 828 €

Solde déficitaire cumulé de la section d'investissement : -200 423 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : -1 302 151 €

Résultat net de clôture (avec RAR) : 2 591 254 €

2. Budget annexe ordures ménagères

En 2022, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 3 735 213 € (3 716 326 € en 2021) et les recettes de fonctionnement à 4 572 177 € (4 090 766 € en 2021) avec un excédent reporté de 374 440 € en 2021 (excédent de 121 K€ en 2020 et 84 K€ en 2019).

Pour rappel, depuis 2017, les dépenses et les recettes relatives à la collecte sélective et aux déchetteries sont imputées sur le budget ordures ménagères.

La section d'exploitation, avec prise en compte des opérations d'ordre, fait apparaître en 2022 un excédent cumulé de 836 964 €.

2.1. La section d'exploitation

2.1.1. Les dépenses d'exploitation : 3 735 213 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 65, 67) et les dépenses dites d'ordre.
Pour mémoire, CA 2021 : 3 716 326 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 740 160€ (+3,1%, +84 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 655 997 €

Les dépenses principales concernent les contrats de prestations de services pour le traitement des déchets à hauteur de 2 315 337 € (84% du chapitre 011). Ce montant était de 2 310 218 € en 2021.

Le carburant des bennes à ordures ménagères s'élève à 170 166 € en 2022 (contre 116 683 € en 2021). L'entretien des bennes s'élève à 109 879 € (84 302 € en 2021).

Le reliquat correspond aux fournitures, petits équipements et frais de repas des agents du service.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 822 640 € (+8%, +161 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 761 236 €

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2021 à 822 640 €. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail et l'assurance du personnel.

L'évolution s'explique principalement entre 2022 et 2021 par l'impact d'un poste de chauffeur-ripeur, créé en 2022, sur une année pleine.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 17 692 €

Pour mémoire, CA 2021 : 27 041 €

Il s'agit là des créances admises en non-valeur et éteintes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 9 279 €

Pour mémoire, CA 2021 : 13 967 €

Il s'agit d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 145 442 €

Pour mémoire, CA 2021 : 136 996 €

2.1.2. Les recettes d'exploitation : 4 572 177 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 74, 75, 76, 77 et 013) et les recettes dites d'ordre.
Pour mémoire, CA 2021 : 4 090 766 €

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 3 589 101 € (+5,2%, +177 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 3 412 030 €

Les principaux postes de recettes 2022 ont concerné :

- La redevance ordures ménagères : 3 237 173 € (3 099 126 € pour l'année 2021)
- La reprise des matériaux (collecte sélective et déchèteries) et vente de composteurs : 297 013 € (260 958 € en 2021, 125 360 € en 2020, 260 145 € en 2019).
- Les dépôts en déchèterie : 54 K€

Ces évolutions résultent principalement :

- de la revalorisation des tarifs REOM en 2022,
- de la hausse des prix de reprise des matériaux en 2022.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 538 091 €

Pour mémoire, CA 2021 : 502 618 €

Ces recettes concernent principalement les soutiens et les valorisations pour les déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries (*Nota : ces versements peuvent varier annuellement du fait de versements décalés dans le temps de la part de Citéo et Ecofolio*).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 469 €

Il s'agit du FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 48 925 €

Pour mémoire, CA 2021 : 153 118 €

Il s'agit de recouvrements sur des redevances admises en non-valeur, du remboursement de sinistres par les assurances. En 2022 une nouvelle recette apparaît au titre du remboursement partiel de la TICPE payée sur le gazole (41 777 € pour la période 2020 à 2022).

Pour l'année 2021, l'évolution résultait de la recette exceptionnelle faisant suite à la dissolution du SIVALOM (133 K€).

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 20 634 €

Pour mémoire, CA 2021 : 23 000 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières et assurance).

Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 514 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable (514 €). Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement au chapitre 040.

002 – Excédent d'exploitation reporté 2021 : 374 440 €

2.2. La section d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'investissement : 140 240 €

Elles comprennent des dépenses d'équipement suivantes :

- Opération n°50 : Matériel -> il s'agit principalement d'achats de conteneurs de collecte sélective et d'ordures ménagères (26 815 €).
- Opération n°52 : Déchèteries -> il s'agit de l'achat de caissons pour les déchets ménagers spéciaux (43 200 €), de l'achat d'une installation de stockage de déchets inertes à Sizun (61 900 €), de l'installation d'un portail à l'aire de déchets verts de Plounéventer (4 302 €) et de l'AMO pour la vidéoprotection (1 200 €).

2.2.2. Les recettes d'investissement : 770 837 €

En 2022, les recettes d'investissement se sont élevées à 770 837 € :

- Excédent reporté 2021 : 608 779 €
- FCTVA : 9 416 €
- Opération d'ordre : 145 442 €
- Subvention CD29 pour les mises aux normes des déchèteries : 7 200 €

Budget annexe ordures ménagères - Synthèse :

Solde excédentaire de la section d'exploitation : 836 964 €

Solde excédentaire de la section d'investissement : 630 597 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : -372 195 €

Résultat net de clôture (avec RAR) : 1 095 366 € en 2022

3. Budget annexe Equipôle

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes. En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 473 685 € et les recettes de fonctionnement à 635 600 € dont 410 000 € en subvention d'équilibre depuis le budget principal et 14 920 € en solde de fonctionnement reporté 2021.

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 473 685 €

Pour mémoire, CA 2021 : 374 680 €

Les dépenses 2022 comprennent :

- les charges à caractère général pour 107 319 € (104 353 € en 2021),
- les charges de personnel pour 237 105 € (213 185 € en 2021),
- les amortissements pour 108 634 € pour le manège photovoltaïque (NB : le début de l'amortissement du manège photovoltaïque s'est opéré à compter de 2022),
- les intérêts de la dette pour 15 691 €,
- le reversement des enjeux des courses hippiques pour 4 935 €.

3.1.2. Les recettes de fonctionnement : 635 600 €

Pour mémoire, CA 2021 : 389 600 €

Les recettes 2021 comprennent :

- les remboursements sur le personnel pour 9 689 €,
- les produits des services pour 94 392 € dont 52 793 € issus de la production électrique des panneaux photovoltaïques (89 204 € en 2021),
- les loyers pour 69 561 € (49 000 € en 2021),
- la subvention d'équilibre depuis le budget de fonctionnement pour 410 000 € (100 000 € en 2021, 650 000 € en 2020 dont 350 000 € issus du contentieux relatif aux désordres de pistes, 264 000 € en 2019),
- les opérations d'ordre (quote-part de subventions amortissables) pour 37 038 €,
- le solde d'exploitation reporté de 2021 : 14 920 €.

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'investissement : 414 520 €

Pour mémoire, CA 2021 : 250 357 €

Les dépenses d'investissement 2022 concernent :

- l'acquisition des matériels courants pour 96 553 €,
- les travaux de réfection des pistes pour 219 330 €,
- le remboursement du capital de la dette : 60 000 €,
- les cautions sur les logements loués : 350 €,
- les opérations d'ordre aux chapitres 040 et 041 : 38 287 €.

3.2.2. Les recettes d'investissement : 316 028 €

En 2022, les recettes d'investissement se sont élevées à 316 028 € :

- Opérations d'ordre et patrimoniale : 109 884 €

- Cautions locations : 350 €
- Le solde d'exécution d'investissement reporté : 205 794 €

Budget annexe Equipôle - Synthèse :

Solde excédentaire de la section de fonctionnement : 161 915 €

Solde déficitaire de la section d'investissement : -98 492 €

Solde déficitaire des restes à réaliser : -307 659 €

Résultat net de clôture (avec RAR) : -244 236 €

4. Budget annexe immobilier d'entreprises

Ce budget concerne principalement la gestion d'un bâtiment communautaire, situé dans la zone du Vern, en location avec option d'achat (avec échéance au 31 mars 2026).

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

4.1. La section de fonctionnement

Les dépenses 2022 (190 341 €) concernent :

- la taxe foncière pour le bâtiment E-Cat à hauteur de 8 944 €,
- la taxe foncière pour la partie du bâtiment Gad dont la CCPL détient l'usufruit à hauteur de 25 303 €,
- les amortissements à hauteur de 85 661 €,
- résultat déficitaire reporté : -70 433 €.

Les recettes 2022 (76 286 €) concernent :

- les loyers 2022 versés par E-CAT (54 860 €),
- la refacturation de la taxe foncière annuelle à hauteur de 8 944 € pour E-CAT,
- les opérations d'ordre à hauteur de 12 482 €.

4.2. La section d'investissement

En dépenses d'investissement figurent :

- le déficit reporté à hauteur de 206 635 €,
- les opérations d'ordre à hauteur de 12 482 €.

En recettes d'investissement, figurent les opérations d'ordre pour un montant de 85 661.

A échéance 2026, les loyers auront permis d'équilibrer l'opération du bâtiment communautaire occupé par E-CAT dans la zone du Vern.

Budget annexe immobilier d'entreprises - Synthèse :

Solde déficitaire de la section de fonctionnement : -114 054 €

Solde déficitaire de la section d'investissement : -133 456 €

Solde des restes à réaliser : 0

Résultat net de clôture : -247 510 €

5. Budget annexe zones d'activités

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

En 2022, les principales opérations ont été les suivantes :

Acquisition de terrains

- Zone de Kermat à Guiclan : 113 034 €
- Zone du Fromeur à Landivisiau : 113 000 €
- Indemnité d'éviction : 42 816 €

Travaux sur les zones d'activités

- Zone de Kermat à Guiclan : 181 390 €
- Zone du Vern à Landivisiau : 2 598 €
- Zone de Créac'h Iller à Landivisiau : 8 802 €
- Zone du Fromeur à Landivisiau : 3 910 €
- Zone de Lestrévignon à Landivisiau : 206 442 €
- Zone de Triévin à Plouvorn : 1 130 €
- Zone de Berven à Plouzévéde : 906 €
- Zone de Pont Bleu à Sizun : 1 060 €
- Entretien des zones d'activités du territoire : 43 992 €

Cession de terrains

- Zone de Kermat à Guiclan : 123 590 €
- Zone de Berven à Plouzévéde : 26 020 €
- Zone de Créac'h Iller à Landivisiau : 220 305 €

Subvention et participation

- Subvention DETR Zone du Vern : 42 000 €
- Participation ENEDIS pour raccordement de 6 lots sur la zone de Créac'h Iller à Landivisiau : 30 866 €

- Charge des intérêts de la dette : 453 €
- Remboursement du capital de la dette : 66 383 €

- Subvention d'équilibre du budget principal : 600 000 € en fonctionnement

Budget annexe zones d'activités - Synthèse :

Solde excédentaire de la section de fonctionnement : 458 101 €
Solde déficitaire de la section d'investissement : -427 727 €
Résultat net de clôture : 30 374 € €